

10/07/2024

Durée de la procédure : **10'**

ATTENTION

Cette procédure est à effectuer une fois que votre (vos) DSN du mois de juin 2024 a (ont) été déposée(s) sur Net-entreprises et a (ont) été acceptée(s).

ÉTAPES DU PARAMÉTRAGE DE LA COTISATION APPAV EN DSN

PARTIE 1 : RÉCUPÉRATION DE LA FICHE DE PARAMÉTRAGE

PARTIE 2 : VÉRIFICATION DU MODULE

PARTIE 3 : PARAMÉTRAGE DSN

Section 1 : Paramétrage organisme

Section 2 : Paramétrage DSN

PARTIE 4 : DANS LA DSN

Section 1 : Maille agrégée

Section 2 : Maille nominative

Nous vous informons que depuis la période d'emploi du mois de juillet 2024 (dépôt DSN au 5 ou au 15 août 2024), la cotisation APPAV (Association pour le Paritarisme Production Audiovisuelle) est déclarée en DSN.

Si vous êtes concernés, vous avez reçu un mail de la part d'AUDIENS/AGEPRO vous indiquant :

- L'intégration de la cotisation APPAV en DSN.
- La mise à disposition des fiches de paramétrage sur Net-entreprises (avec les prévoyances AUDIENS).

Le présent document vous permettra d'effectuer les manipulations afin d'intégrer la cotisation APPAV dans la DSN. Ces différentes étapes sont à réaliser pour tous les dossiers concernés par cette cotisation.

Attention : la cotisation doit être présente sur les bulletins de paye pour qu'elle puisse être envoyée dans la DSN (il s'agit en principe des modules commençant par la racine **15151** « **APPAV** »).

PARTIE 1 : RÉCUPÉRATION DE LA FICHE DE PARAMÉTRAGE

Dans un premier temps, vous devez récupérer la fiche de paramétrage mise à disposition par AUDIENS, elle vous donnera les éléments à renseigner dans Studio. Pour cela :

- 1.1. Connectez-vous sur votre espace de dépôt des DSN.
- 1.2. Cliquez sur « **Accéder aux fiches de paramétrage** ».

The screenshot displays the 'Historique des échanges' and 'Récapitulatif' sections of a DSN portal. The 'Récapitulatif' section shows a table with columns for 'Déclarations non transmises', 'Déclarations rejetées', and 'Déclarations conformes'. Below this, the 'Dépôt d'un nouveau fichier' section is visible, followed by the 'Services complémentaires' section. In the 'Services complémentaires' section, a list of links is provided, with the link 'Organismes complémentaires : Accéder aux fiches de paramétrage' highlighted by an orange oval.

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
Aucun échange effectué pour les 30 derniers jours			

Récapitulatif		pour l'échéance au 05 Août 2023	
Déclarations non transmises	1		
Déclarations rejetées	0		
Déclarations conformes	0		

Services complémentaires

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- Mandats de prélèvement : [Accéder au module de gestion des mandats](#)
- CRPNPAC : [Accéder aux services complémentaires CRPNPAC](#)
- Informations utiles : [Accéder aux rapports complémentaires pour la gestion RH/paie](#)
- URSSAF : [Accéder aux Services +](#)
- CNAM : [Accéder aux BPIJ](#)
- Organismes complémentaires : [Accéder aux fiches de paramétrage](#)
- MSA : [décomptes JJ employeur](#)
- DSN_FIAB : [Accéder au service FIAB](#)

1.3. Téléchargez la fiche de paramétrage des prévoyances AUDIENS (P0983).

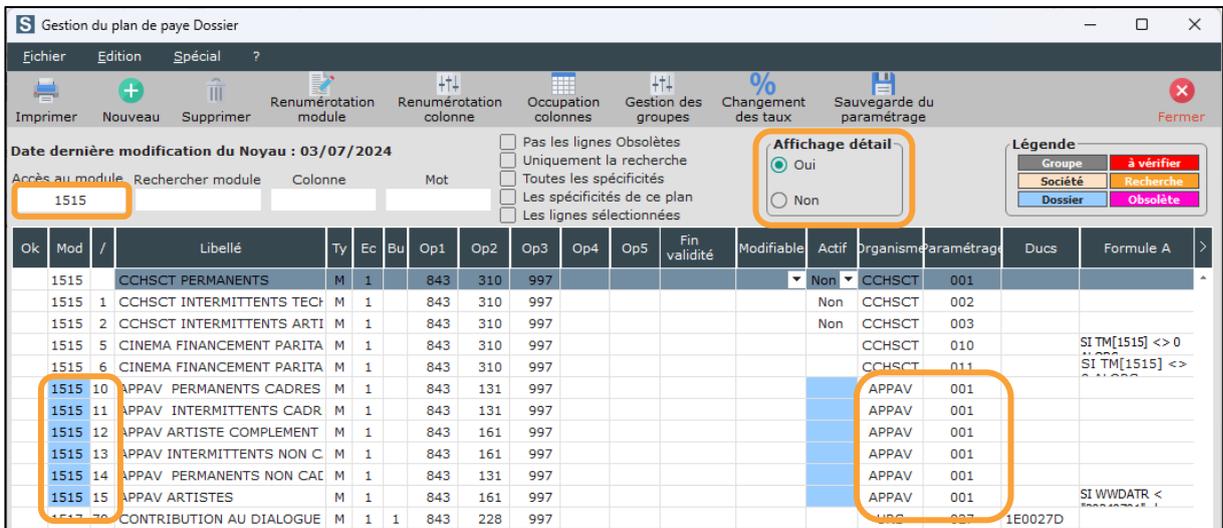


Précisions : dans la fiche de paramétrage AUDIENS, la cotisation APPAV fait une distinction entre « **Cadres et assimilés** » et « **ETAM** » mais la codification est identique. Dans Studio, même si le paramétrage est effectué sur plusieurs modules, en DSN tout est regroupé, il ne sera donc pas nécessaire de renseigner les deux lignes pour l'envoi en DSN.

PARTIE 2 : VÉRIFICATION DU MODULE

Bien que les modules existent dans le noyau de base, nous avons apporté quelques modifications afin que la cotisation APPAV soit correctement déclarée en DSN. Il est possible que votre plan de paye contienne des spécificités sur ces modules, aussi nous vous demandons d'effectuer une vérification.

Dans le menu de Studio, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan de paye dossier** ». Demandez un accès au module **1515** et dans l'option « **Affichage détail** » cliquez sur « **Oui** ».



Pour des raisons de déclaration en DSN, il faut impérativement que la colonne « **Organisme** » soit paramétrée avec la valeur « **APPAV** » et la colonne « **Paramétrage** » soit paramétrée avec la valeur « **001** ». Si tel n'est pas le cas dans votre plan de paye :

1. Positionnez-vous sur le module de l'APPAV à corriger.
2. Dans la colonne « **Organisme** » saisissez **APPAV**.
3. Dans la colonne « **Paramétrage** » saisissez **001**.

Cliquez sur le bouton  et à la question « **Mise à jour des fichiers ?** » cliquez sur .

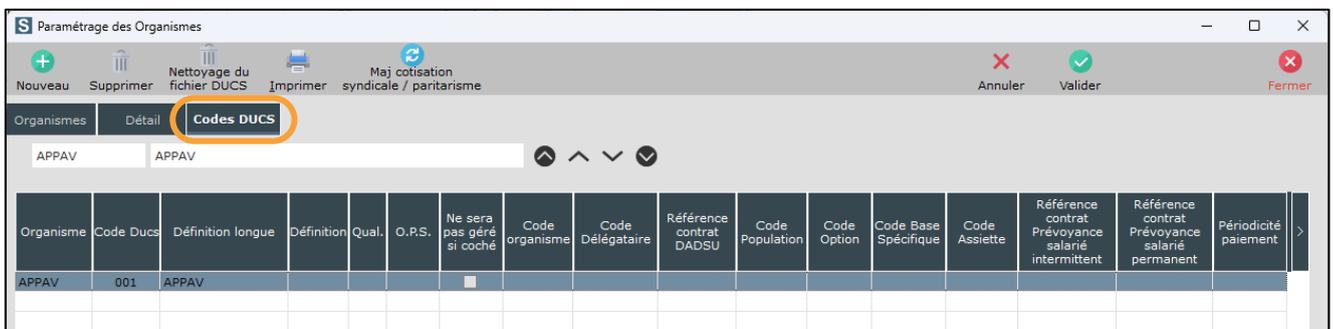
Rappel : Pour pouvoir être déclarée en DSN la cotisation APPAV doit être calculée dans les bulletins de paye. Il convient donc d'activer les modules. Le document « **Activation de la cotisation APPAV** » vous aidera dans cette démarche.

PARTIE 3 : PARAMÉTRAGE DSN

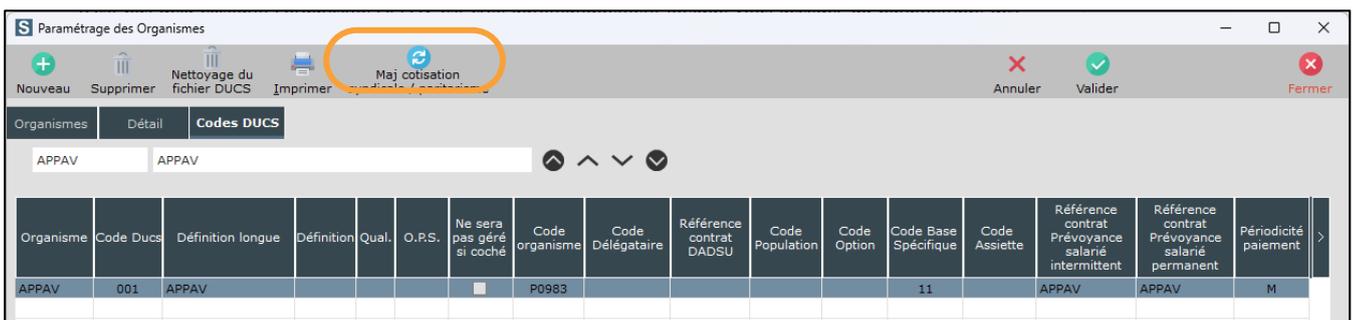
Section 1 : Paramétrage organisme

Afin de paramétrer la cotisation APPAV en DSN, rendez-vous dans le menu de Studio cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Organismes Sociaux** ». Sélectionnez l'organisme **APPAV** et cliquez sur l'onglet « **Codes DUCS** ».

À noter : s'il n'est pas déjà existant, l'organisme APPAV est créé automatiquement lorsque vous accédez au paramétrage des organismes sociaux.



Cliquez ensuite sur le bouton . Les informations se mettront automatiquement à jour.



À l'information « **Mise à jour effectuée !** », cliquez sur le bouton . Vérifiez le paramétrage avec la fiche de paramétrage AUDIENS.

Cliquez sur le bouton



⚠ Si le message suivant s'affiche : « La cotisation Syndicale ou Paritarisme APPAV n'est pas active dans ce dossier, vous devez l'activer si vous êtes concernés ».

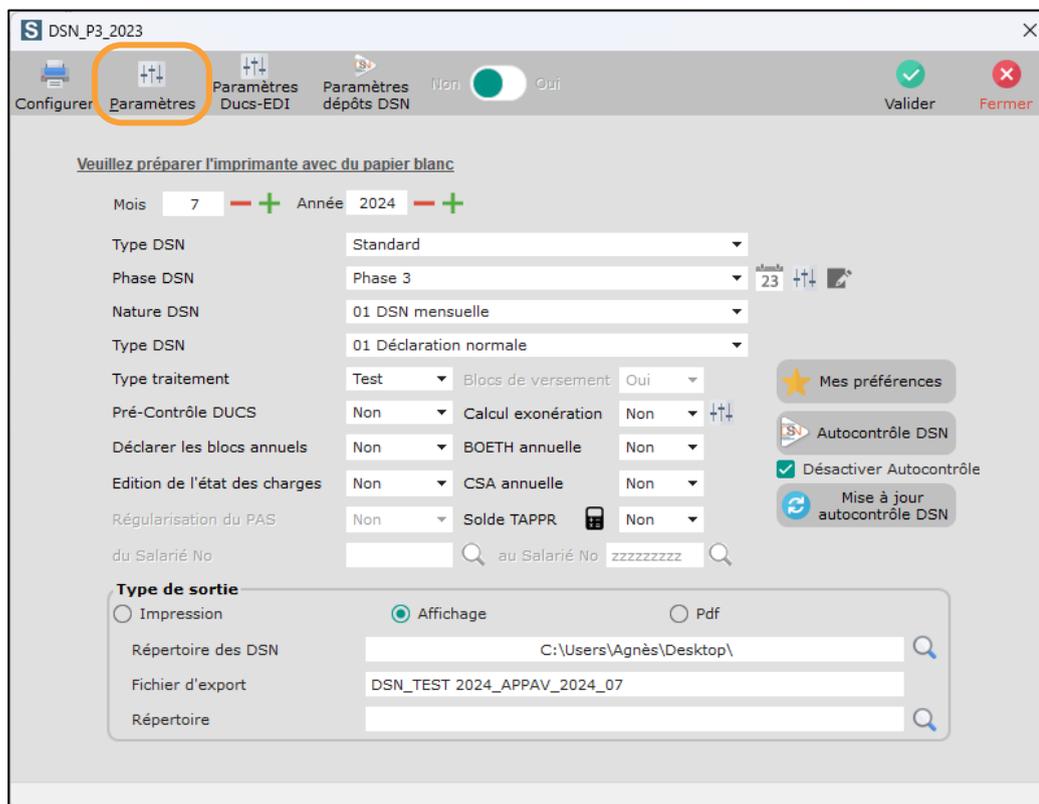
Cela signifie que les modules par défaut de la cotisation APPAV ne sont pas activés. Afin de l'activer, suivez les indications du document « **Activation de la cotisation APPAV** » qui vous aidera dans cette démarche.

Attention : si vous avez déjà effectué des bulletins sur la période à déclarer sans que ce module soit actif, vous devrez les recalculer car la cotisation n'est pas présente sur les bulletins.

Section 2 : Paramétrage DSN

Pour que la déclaration de la cotisation APPAV soit correctement effectuée en DSN, indiquez le module spécifique sur lequel elle est calculée.

Pour cela, sur la fenêtre de la DSN, cliquez sur l'onglet « **Paramètres** ».

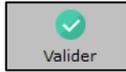
The screenshot shows the 'Paramètres' tab of the 'DSN_P3_2023' window. The interface includes a top toolbar with 'Configurer', 'Paramètres' (highlighted with an orange circle), 'Paramètres Ducs-EDI', and 'Paramètres dépôts DSN'. A toggle switch is set to 'Oui'. Below the toolbar, there are buttons for 'Valider' and 'Fermer'. The main area contains a warning: 'Veillez préparer l'imprimante avec du papier blanc'. It features several input fields and dropdown menus for 'Mois' (7), 'Année' (2024), 'Type DSN' (Standard), 'Phase DSN' (Phase 3), 'Nature DSN' (01 DSN mensuelle), and 'Type DSN' (01 Déclaration normale). There are also dropdowns for 'Type traitement' (Test), 'Pré-Contrôle DUCS' (Non), 'Déclarer les blocs annuels' (Non), 'Edition de l'état des charges' (Non), and 'Régularisation du PAS du Salarié No'. A search bar for 'Salarié No' contains 'zzzzzzzzzz'. On the right, there are buttons for 'Mes préférences', 'Autocontrôle DSN', 'Désactiver Autocontrôle', and 'Mise à jour autocontrôle DSN'. At the bottom, there are radio buttons for 'Type de sortie' (Impression, Affichage, Pdf) and input fields for 'Répertoire des DSN' (C:\Users\Agnès\Desktop\), 'Fichier d'export' (DSN_TEST 2024_APPAV_2024_07), and 'Répertoire'.

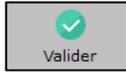


Cliquez sur le bouton , la seconde page de paramétrage apparaît. Cliquez dans l'onglet

Modules syndicat, paritarisme et divers

. Dans le champ « **Module(s) de Cotisation Paritarisme APPAV** », vérifiez que les numéros des modules suivants sont bien indiqués : 151510, 151511, 151512, 151513, 151514 et 151515. Cliquez



sur le bouton  pour mémoriser la modification.

Paramétrage des Modules

Valider Fermer

Général **Modules syndicat, paritarisme et divers**

Module Cotisation Syndicale au SPI	<input type="text" value="148701"/>	Module(s) de Droit d'auteur	<input type="text"/>
Module Cotisation Syndicale à l'USPA	<input type="text" value="148720"/>	Module(s) de Droit de doublage	<input type="text" value="125097,125098"/>
Module Cotisation Syndicale à l'UPCPUB	<input type="text" value="148730"/>	Module(s) de Droit de rediffusion	<input type="text" value="120549,120550,120551"/>
Module Cotisation Paritarisme FCAP EAC	<input type="text" value="151220"/>		
Module(s) de Cotisation Paritarisme APPAV	<input type="text" value="151510,151511,151512,151513,151514,151515"/>		
Module non utilisé	<input type="text"/>		
Module non utilisé	<input type="text"/>		

PARTIE 4 : DANS LA DSN

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une prévoyance, les consignes données par AUDIENS prévoient que la cotisation APPAV doit être déclarée en DSN de la même façon qu'une prévoyance.

Dans la DSN, la cotisation APPAV est déclarée sous le code organisme de la prévoyance AUDIENS (P0983).

DUCS Organisme APPAV				
Période : 07/2024				
001	APPAV	26 349,77	0,060	15,82
Nombre de lignes : 1				15,82
Montant du règlement				15,82
Banque : TOTO / NSMBFRPPXXX / FR7630788001000860044000782		Mode de paiement		Prélèvement SEPA

Section 1 : Maille agrégée

L'affiliation à la cotisation APPAV est envoyée dans le bloc **S21.G00.15** « *Adhésion prévoyance* ».

Le montant du versement est envoyé dans le bloc **S21.G00.20** « *Versement organisme de protection sociale* » et dans le bloc **S21.G00.55** « *Composant du versement* ».

Section 2 : Maille nominative

Pour chaque salarié et pour chaque bulletin dans lequel elle est calculée, la cotisation APPAV est déclarée via les blocs :

- **S21.G00.70** « *Affiliation prévoyance* »,
- **S21.G00.78** « *Base assujettie* », dont le code de base assujettie est valorisé à **31** « *Éléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentaire* »,
- **S21.G00.79** « *Composant de base assujettie* » dont le type de composant est valorisé à **11** « *Tranche A prévoyance* »,
- **S21.G00.81** « *Cotisation individuelle* ».